

**Résolution de l'Assemblée des Délégué-es de la SPV
du 24 mai 2002, à Lausanne sur
la gestion du cursus scolaire des élèves adressée au DFJ**

Dans de nombreux pays et cantons, le débat scolaire est focalisé sur la volonté d'intégration de tous les élèves dans l'école ordinaire.

Les résultats de l'enquête PISA, notamment le projecteur placé sur la lointaine Finlande pour comprendre sa réussite, alimentent les discours.

Rendre l'école plus efficace, en tenant compte de la diversité de chacun des élèves qui la fréquentent, apparaît comme un des premiers défis à relever.

A ce stade, les enseignant-es vaudois-es s'interrogent et s'inquiètent et interpellent le DFJ sur les moyens mis en oeuvre pour faire face à cette problématique.

Considérant

- les positions historiques de la SPV et du SER (notamment les conclusions du Congrès de Sion de la SPR de 1983);
- le fait que la politique d'exclusion du système ordinaire a maintenant atteint ses limites;
- l'évolution de la spécificité des classes de développement;

mais aussi,

- le champ de tension généré, entre les intentions déclarées du monde politique ainsi que les positions des acteurs pédagogiques les plus engagés, et les difficultés quotidiennes auxquelles les enseignants de ce canton doivent faire face;
- la SPV désire réaffirmer sa volonté de participer activement aux politiques de lutte contre l'échec scolaire, en particulier par le soutien au développement de projets individualisés centrés sur l'élève.

A cette fin, l'Assemblée des délégués de la SPV, demande que le DFJ:

- mette tout en oeuvre afin de donner, aux enseignant-es et aux équipes pluridisciplinaires, les moyens adéquats afin de pouvoir maintenir le maximum d'élèves dans le cursus ordinaire;
- inventorie, reconnaisse, promeuve et évalue les diverses initiatives et projets mis en place
- dans les établissements scolaires du canton, notamment par une mise en réseau des ressources propres à l'établissement et à la région;
- favorise la diffusion et l'implantation de telles approches, afin de proposer des pistes concrètes;
- propose un accompagnement adapté aux besoins des équipes de maîtres;
- développe sa volonté d'offrir aux enseignant-es une formation susceptible de mettre en

oeuvre la différenciation pédagogique;

- clarifie le statut et le rôle des enseignant-es d'appui.

A ce stade, bien que consciente qu'une approche intégrative ne peut faire l'impasse sur les questions que posent une orientation couperet en fin de 6ème et une structure scolaire en filière, la SPV ne propose pas de modification structurelle.

Si celle-ci peut être envisagée à moyen terme, la SPV met en garde le monde politique contre toute précipitation et interpelle sur les risques que comporterait une nouvelle "révolution scolaire", avant même qu'un bilan final et documenté puisse être fait de la mise en oeuvre d'EVM.

Lausanne, le 24 mai 2002